

VILLE DE VERTOU

COMPTE RENDU

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE

DU JEUDI 9 AVRIL 2015

Le 3 avril 2015, la convocation suivante a été adressée à chaque membre du Conseil Municipal :

Monsieur et Cher Collègue,

J'ai l'honneur de vous convier à la prochaine séance du Conseil Municipal fixée le **jeudi 9 avril 2015, à 18 heures**, en l'Hôtel de Ville.

Je vous prie de bien vouloir prendre connaissance de l'ordre du jour ainsi que des projets de délibérations ci-joints.

Je vous prie d'agréer, Monsieur et Cher Collègue, l'expression de mes salutations distinguées.

Rodolphe AMAILLAND
Maire de Vertou
Conseiller départemental

ORDRE DU JOUR

Informations

Approbation du compte rendu de la séance du 26 février 2015

Délibérations

Intercommunalité

- 1 Modification des statuts du syndicat mixte du SCOT et du Pays du Vignoble Nantais
RAPPORTEUR : Madame LE STER

Famille et solidarité

- 2 Subvention Fonds Solidarité Logement (F.S.L.)
RAPPORTEUR : Monsieur RIALLAND
- 3 Multi-accueil de la Vannerie : renouvellement de la convention d'objectifs et de financement prestation de service unique entre la CAF de Loire-Atlantique et la commune de Vertou
RAPPORTEUR : Madame ESSEAU
- 4 Séjours d'été "enfance-jeunesse" : adoption des tarifs 2015
RAPPORTEUR : Madame ESSEAU

Equipement - Environnement

Travaux - Aménagement

- 5 Dénomination de voies
RAPPORTEUR : Madame de LESQUEN
- 6 Inscription des sentiers du patrimoine au Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et de Randonnées (PDIPR)
RAPPORTEUR : Madame LE STER

Sports, culture, animations

- 7 Subvention de fonctionnement à l'Office Municipal des Sports
RAPPORTEUR : Monsieur LE MABEC

- 8 Tarifs de la piscine municipale
RAPPORTEUR : Monsieur LE MABEC
- 9 Délégation de service public 2013-2018 pour la gestion du mini-golf et d'une aire d'accueil des centres de loisirs et de vacances au Parc du Loiry – Tarifs
RAPPORTEUR : Monsieur LE MABEC
- 10 Subvention de fonctionnement à l'Association Europ'Foot pour la manifestation « Europ'foot 2015 »
RAPPORTEUR : Monsieur LE MABEC
- 11 Convention de fonctionnement avec l'Association Vertou Basket pour la manifestation « Basket en fête 2015 »
RAPPORTEUR : Monsieur LE MABEC
- 12 Subvention de fonctionnement au Comité Départemental de canoë-kayak pour la manifestation « Pagayons en Sèvre et Maine 2015 »
RAPPORTEUR : Monsieur LE MABEC
- 13 Inscription de la base de canoë-kayak au Plan Départemental des Espaces Sites et Itinéraires relatifs aux sports de pleine nature (PDESI)
RAPPORTEUR : Monsieur LE MABEC
- 14 Bibliothèque municipale - Braderie de livres - Tarifs
RAPPORTEUR : Madame SLIWINSKI
- 15 Tarif de location de la salle du cimetière paysager des Echalonnières pour la tenue d'obsèques civiles
RAPPORTEUR : Madame LE STER
- 16 Europfoot - Déplacement en République Tchèque : demande de subvention du Groupe de Jeunes AS Beautour - Vertou
RAPPORTEUR : Monsieur LE MABEC

. Questions Orales

. Informations diverses

**Département de Loire Atlantique
MAIRIE DE VERTOU - 44120**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil quinze, le 9 avril, à 18 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 3 avril, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de **Monsieur Rodolphe AMAILLAND, Maire.**

Etaient présents :

M. AMAILLAND – Mme LE STER – M. LE MABEC – Mme de LESQUEN – M. RIALLAND – Mme COYAC – M. GUIHO – Mme ESSEAU – M. LOIRET – Mme SLIWINSKI – MM. BAHUAUT – BARDOUL – Mmes FONTENEAU – LERAY – ALBERT – BOUVART – MM HELAUDAIS – RABERGEAU - PIERRET - Mmes FALC'HUN – NOGUE - M. PIVETEAU – Mmes PEIGNON – COAT-PROU – MM. DUMAS - GOUTY - Mme HERIDEL **formant la majorité des membres en exercice.**

Absents excusés ayant donné pouvoir :

- Monsieur LALANDE, pouvoir Monsieur GUIHO
- Madame LE MERCIER, pouvoir Monsieur PIERRET
- Monsieur OUVRARD, pouvoir Madame LE STER
- Madame DECROIX, pouvoir Madame LERAY
- Madame BOMARD, pouvoir Monsieur BARDOUL (arrivée 18h30)
- Monsieur HIERNARD, pouvoir Madame FALC'HUN (arrivé 18h16)
- Madame HIRN, pouvoir Madame NOGUE
- Monsieur GARNIER, pouvoir Monsieur BAHUAUT (arrivé 18h27)

Secrétaires de Séance : Monsieur PIERRET – Madame FALC'HUN

Monsieur le Maire soumet le compte rendu de la séance du 26 février à l'approbation des conseillers municipaux.

Pas de remarque sur ce compte-rendu, unanimité.

INFORMATION : 1

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

OBJET : Signature d'un Projet Educatif de Territoire

La réforme des nouveaux rythmes scolaires a été mise en place à VERTOU en septembre 2014.

Modifier le quotidien de près de 1500 élèves vertaviens, d'une centaine d'agents communaux et d'enseignants sans compter les contraintes des parents s'est bien entendu révéler délicat, entraînant, inquiétudes voire insatisfactions et ce quels que soit le sérieux et la mobilisation des équipes et des élus que je remercie d'avoir travaillé à cette mise en place.

Depuis le début de cette année scolaire, nous avons, grâce aux comités de suivi dans chaque école pu échanger et construire les améliorations pas à pas avec nos partenaires. Nous pouvons, à l'issue de ces 6 premiers mois tirer un premier bilan plutôt ouvert et satisfaisant.

Nous avons veillé à améliorer l'information à destination des familles et à prendre en compte les cas particuliers chaque fois que c'était possible. Bien sûr il reste encore des ajustements et des améliorations à conduire. Mais je crois que nous pouvons dire que la mise en place des nouveaux rythmes est sur la bonne voie à Vertou et que nous disposons de bases solides pour nous projeter vers la rentrée scolaire 2015-2016.

La première étape de préparation de cette année scolaire sera la signature d'un Projet Educatif De Territoire (PEDT), ainsi que je m'y étais engagé.

Nous avons en main toutes les cartes pour permettre cette signature dans les délais impartis

- L'attachement de la communauté éducative et de nos partenaires à ce dispositif
- La volonté de l'Etat de nous accompagner
- La mobilisation de nos équipes de travail

Nous voulons, à travers cet outil, poursuivre la logique choisie en 2014 en améliorant le dispositif et en proposant des contenus répondant prioritairement aux axes stratégiques de la Ville : lecture publique, théâtre et éveil musical,

La signature de ce PEDT permettra de franchir une nouvelle étape dans la réalisation de la réforme tout en s'appuyant sur nos forces et points d'amélioration de cette première année.

Nous avons aussi la volonté que ce PEDT soit la 1^{ère} brique d'un projet plus large autour de l'enfance et de la jeunesse.

Pour cela, je demande à Madame ESSEAU

- de composer courant avril un comité de suivi spécifique au PEDT et ouvert aux acteurs de la communauté éducative vertavienne
- et de mobiliser en parallèle la commission Famille et Solidarités pour que tous les élus puissent s'emparer du sujet.

INFORMATION : 2

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

OBJET : Liste des marchés attribués depuis le 26 février 2015

Conformément aux articles L 2122-18 et L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire s'est vu déléguer, par délibération du Conseil Municipal du 10 avril 2014, le pouvoir de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

Monsieur le Maire doit toutefois, en vertu de l'article L 2122-23, en rendre compte à chaque réunion obligatoire du conseil municipal.

Pour information, les procédures formalisées sont également indiquées.

N° marché	Procédure	OBJET	TITULAIRE	MONTANT (€ TTC)
14S004 7	PA	Traitement des couvertures translucides de la Halle aux sports	GIRARD-HERVOUET	62 149,36
14S00 49	PA	Organisation de séjours vacances à visée éducative . Lot 1 – Séjours 7-10 ans . Lot 2 – Séjours 11-12 ans	ALUDEO ALUDEO	26 250,00 21 300,00
14S00 50	AOO	Services de télécommunications . Lot 1 – Réseau VPN-IP et d'un accès internet centralisé pour l'administratif . Lot 2 – Accès internet isolés et accès internet centralisé pour le public	ADISTA COMPLETEL	316 195,20 38 040,80
15S00 05	PA	Aménagement des locaux du « local opposition » - Relance du lot 3 – Peinture.	ABITAT SERVICES	3 882,00

* PA = Marché à Procédure Adaptée

* AOO = Appel d'Offres Ouvert

* MN = Marché Négocié

LE CONSEIL MUNICIPAL EN PREND ACTE.

DELIBERATION : 1

OBJET : Modification des statuts du Syndicat mixte du SCOT et du Pays du Vignoble Nantais

RAPPORTEUR : Madame LE STER

EXPOSE

Par lettre du 4 mars 2015, Monsieur le Président du Syndicat Mixte du SCOT et du Pays du Vignoble Nantais, informe la commune de la modification des statuts. Cette modification a été validée en comité syndical le 23 février 2015.

Le nouvel article 3-5 « habilitation pour de la prestation de service », permet au Syndicat mixte d'assurer des prestations de services pour le compte de ses membres ou des communes

du territoire non membres, se rattachant à ses compétences. À savoir : Scot, démarche de pays, démarche de pays d'art et d'histoire, démarche de promotion touristique.

APRES EN AVOIR DELIBERE

Considérant la participation de la ville de Vertou à la démarche de pays d'art et d'histoire ;

Vu l'obligation de soumettre cette modification des statuts au conseil municipal dans un délai de trois mois maximum à compter de la date de réception de ladite lettre ;

Le conseil municipal :

Approuve la modification des statuts ci-joint du Syndicat Mixte du Scot et du Pays du Vignoble Nantais.

Déclaration de Madame Héridel

Je voterai cette délibération mais je me pose cependant une question. Vertou et Basse Goulaine font partie de Nantes Métropole et du pays du vignoble nantais. Dans le cadre du PLUM, les communes sont amenées à valoriser la plus-value de proximité. Est-ce que cela va s'inscrire dans cette démarche ?

Madame le Ster précise que le rattachement de Vertou et Basse Goulaine est limitée à la compétence arts et histoire, les deux entités sont distinctes et n'ont pas même vocation. Monsieur le Maire précise que la préservation de l'identité et du caractère patrimonial font partie des éléments pris en compte dans l'élaboration du PLUM pour garantir les spécificités propres à chaque commune.

Les conclusions du présent rapport, soumis aux voix, sont **ADOPTÉES A L'UNANIMITE**.

DELIBERATION : 2

OBJET : Subvention Fonds Solidarité Logement (F.S.L.)

RAPPORTEUR : Monsieur RIALLAND

EXPOSE

Le Fonds Solidarité Logement (F.S.L.) géré par le Département de Loire –Atlantique conformément à l'article 65 de la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 sur « les libertés et responsabilités locales » accorde des aides financières aux personnes qui rencontrent des difficultés pour assurer leurs dépenses de logement :

- Aide à l'accès au logement (caution, avance de loyer...)
- Aide au maintien dans le logement (impayés de loyer, eau, électricité et gaz, assurance locative...)

Les aides accordées au titre du F.S.L. 2014 à des Vertaviens en difficultés s'élèvent à 19.847 € pour 57 familles aidées.

Le Département, gestionnaire du fonds, sollicite en contrepartie la contribution de la Ville de Vertou qui s'élève pour l'année 2015 à 2.801 €.

APRES EN AVOIR DELIBERE

Considérant le soutien de la Ville de Vertou en faveur de ses concitoyens les plus démunis et son implication depuis de nombreuses années dans le dispositif piloté par le Département,

Vu l'avis favorable de la commission Famille Solidarités Proximité du 24 mars 2015,

Le conseil municipal

Décide le versement de la contribution F.S.L. 2015 au profit du Département de Loire-Atlantique gestionnaire du fonds ;

Autorise le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces s'y rapportant.

Les conclusions du présent rapport, soumis aux voix, sont **ADOPTÉES A L'UNANIMITÉ**.

Départ de M. Rialland à 18h17

DELIBERATION : 3

OBJET : Multi-accueil de la Vannerie : renouvellement de la convention d'objectifs et de financement entre la CAF de Loire-Atlantique et la Commune de Vertou

RAPPORTEUR : Madame ESSEAU

EXPOSE

Dans le cadre de leur politique d'action sociale, les Caisses d'Allocations Familiales contribuent au développement et au fonctionnement des établissements d'accueil de jeunes enfants.

La commune de Vertou a signé avec la CAF de Loire-Atlantique des conventions d'objectifs et de financements pour ses trois multi-accueils.

La convention relative au multi-accueil de la Vannerie étant arrivée à échéance, la Caisse d'Allocations Familiales de Loire-Atlantique propose son renouvellement pour la période du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2018.

Cette convention a pour objet le financement des établissements au titre de la Prestation de Service Unique (P.S.U.). Un suivi annuel, sur la base d'éléments d'activité et de gestion est réalisé conjointement.

Pour mémoire, la P.S.U. correspond à la prise en charge de 66 % du prix de revient horaire d'un établissement d'accueil de jeunes enfants, dans la limite du prix plafond la déduction faite des participations des familles.

APRES EN AVOIR DELIBERE

Considérant le soutien apporté par la CAF dans le cadre du renouvellement de la convention partenariale proposée à la Ville de Vertou pour la période à compléter

Vu l'avis favorable de la commission Famille Solidarités Proximité du 24 mars 2015,

Le conseil municipal :

Approuve les termes de la convention annexée à la présente délibération,

Autorise le Maire ou son représentant à signer ladite convention ainsi que les avenants nécessaires à la bonne exécution de la convention jusqu'à son terme

Les conclusions du présent rapport, soumis aux voix, sont **ADOPTÉES A L'UNANIMITÉ**.

DELIBERATION : 4

OBJET : Séjours d'été « enfance jeunesse » : adoption des tarifs 2015

RAPPORTEUR : Madame ESSEAU

EXPOSE

Comme chaque année, il convient de mettre en place les tarifs d'été pour les séjours enfants et jeunes en tenant compte de la grille tarifaire adaptée aux revenus et à la composition des familles.

APRES EN AVOIR DELIBERE

Vu l'avis favorable de la commission « Famille Solidarités Proximité » du 9 février 2015,

Le conseil municipal adopte pour l'été 2015, les tarifs des séjours enfants et jeunes suivants

Quotients	≤ 349	350-449	450-524	525-599	600-699	700-1100	1101-1699	1700 et +	Hors Vertou
Camps 7/10 ans 5 jours	18 €	36 €	72 €	108 €	144 €	180 €	207 €	225 €	355 €
Camps 11 /12 ans 5 jours	18 €	36 €	72 €	108 €	144 €	180 €	207 €	225 €	355 €

Madame Héridel revient sur la grille tarifaire et demande qu'elle soit revue. Elle considère que cette grille est injuste car elle devrait être resserrée pour les classes de tarifs les plus bas et élargie pour les plus hauts.

Madame Peignon s'interroge également sur cette question, elle rappelle que le Maire s'était engagé à ce que ce sujet soit traité, elle souhaite qu'une date de réunion soit communiquée.

Monsieur le maire précise que les élus et la communauté éducative s'empareront de cette question au cours de la concertation enfance jeunesse.

Les conclusions du présent rapport, soumis aux voix, sont **ADOPTÉES PAR 29 VOIX – 6 ABSTENTIONS.**

DELIBERATION : 5

OBJET : Dénominations de voies

RAPPORTEUR : Madame de LESQUEN

EXPOSE

Il appartient au conseil municipal de choisir par délibération, le nom à donner aux rues et aux places publiques.

Trois nouvelles voies qui desserviront les deux opérations immobilières suivantes sont à dénommer :

- Le lotissement « Le Moulin de l'Herbray » situé entre la rue des Grand Fay et la rue du Moulin de l'Herbray
- Les cinq pavillons individuels desservis par le boulevard de l'Europe pour l'opération « Villa Rossa »

APRES EN AVOIR DELIBERE

Considérant l'intérêt communal que représente la dénomination des rues et des places publiques,

Considérant la nécessité d'attribuer des dénominations aux voies et lieux publics qui en sont dénués afin de faciliter le repérage au sein de la commune et la gestion des pouvoirs de police du Maire en termes de sécurité et de circulation,

Vu l'avis favorable de la Commission de Travaux, Aménagement et Cadre de Vie qui s'est réunie le 18 mars 2015,

Le conseil municipal approuve les dénominations de voies suivantes :

- Allée du Meunier et allée du Bon Grain pour le lotissement Le Moulin de l'Herbray
- Allée du Traité de Paris pour l'opération située entre les numéros 77 et 79 Boulevard de l'Europe

Monsieur Gouty profite de cette délibération pour suggérer que la dénomination Nelson Mandela soit utilisée. M. le Maire confirme que ce point est d'actualité et qu'il est nécessaire que cette attribution se fasse à une voie qui en soit digne.

Les conclusions du présent rapport, soumis aux voix, sont **ADOPTÉES A L'UNANIMITÉ**.

DELIBERATION : 6

OBJET : Inscription des sentiers du patrimoine au Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et de Randonnées (PDIPR).

RAPPORTEUR : Madame LE STER

EXPOSE

Les sentiers pédestres communaux revêtent un intérêt touristique et perpétuent la mémoire historique des lieux. Deux nouveaux sentiers sont ainsi mis en place en 2015 pour compléter le réseau de chemins pédestres :

- le circuit Beautour/Vertonne, permettant de faire découvrir le Vieux Beautour, l'histoire industrielle et maraîchère de la Commune, ainsi que la faune et la flore des bords de Sèvre ;
- le circuit Mottechaix/Rousselière, permettant de faire découvrir le Chêne, la Maillardière, la forêt urbaine le long du ruisseau de l'Illette, les Tanneries Leroy et ses alentours, ainsi que les Bords de Sèvre, du pont de la Morinière jusqu'à la Chaussée des Moines.

APRES EN AVOIR DELIBERE

Considérant la volonté de la ville de développer son réseau de sentiers pédestres

Considérant l'intérêt pour la ville de poursuivre l'inscription de ces sentiers au Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et de Randonnées (PDIPR).

Vu l'avis favorable de la Commission sport culture animation du 25 mars 2015 et de la Commission Aménagement, Travaux et Cadre de Vie du 18 mars 2015

Le conseil municipal

- sollicite auprès du Département de Loire Atlantique l'inscription de deux circuits du Patrimoine (boucles Beautour/Vertonne et Mottechaix/Rousselière) au PDIPR
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces relatives à ce dossier et notamment avec les propriétaires concernés, les conventions concernant l'autorisation de passage sur des propriétés privées éventuelles et les demandes de subventions.

Les conclusions du présent rapport, soumis aux voix, sont **ADOPTÉES A L'UNANIMITÉ**.

DELIBERATION : 7

OBJET : Subvention de fonctionnement à l'Office Municipal des Sports

RAPPORTEUR : Monsieur LE MABEC

EXPOSE

Dans le cadre de son soutien à la vie associative et notamment de son partenariat avec l'Office Municipal des Sports (OMS), la Ville de Vertou accorde chaque année une subvention de fonctionnement.

Pour l'année 2015, le montant prévisionnel étudié lors de la commission Sport Culture Animation du 3 décembre 2014 avait été arrêté à 1000 euros, or le montant porté dans le tableau définitif d'attribution des subventions au moment du vote du budget 2015 a été établi à 500 euros.

Il convient donc de rectifier cette erreur matérielle.

APRES EN AVOIR DELIBERE

Considérant l'inscription au budget primitif d'un montant de 500 euros ;

Vu l'avis favorable de la commission Sport Culture Animation réunie en séance le 3 décembre 2014 pour l'attribution d'une subvention de fonctionnement 2015 de 1000 euros à l'Office Municipal des Sports de Vertou ;

Le conseil municipal :

- Modifie la subvention annuelle 2015 pour l'office municipal des sports en la portant à 1000 euros ;
- Dit que le montant complémentaire de 500 euros pour l'année 2015 sera inscrit à l'article 6574 « Subventions de fonctionnement versées aux associations et autres personnes de droit privé ».

Les conclusions du présent rapport, soumis aux voix, sont **ADOPTÉES A L'UNANIMITÉ**.

DELIBERATION : 8

OBJET : Tarifs de la piscine municipale

RAPPORTEUR : Monsieur LE MABEC

EXPOSE

A compter du 1^{er} septembre 2015, les tarifs de la piscine municipale évolueront pour tenir compte de plusieurs facteurs

- La volonté municipale de maintenir, au moindre coût, les créneaux réservés aux établissements scolaires, l'accès à la natation loisirs pour les habitants, et de développer les activités de l'école municipale de natation
- Le souhait de la ville de Vertou d'accompagner la fermeture de la piscine des Thébaudières en facilitant le transfert et donc l'accueil des activités associatives et médico-sociales jusqu'au 30 juin
- L'évolution annuelle de l'inflation

Un projet de tarification, ci-annexé, a été établi pour tenir compte de ces évolutions :

- Les tarifs d'entrées publiques, de l'aquabébé et du jardin aquatique augmentent de 1% environ ;
- Les tarifs des prestations d'apprentissage de la natation baissent, pour favoriser l'accès du plus grand nombre à ce service ;
- Un tarif de créneau de baignade libre réservé aux instituts médico-sociaux et instituts d'éducation spécialisée est établi ;
- Les tarifs de location de lignes d'eau, de baptême de plongée et de mise à disposition d'un maître nageur sauveteur augmentent, pour tenir compte de l'évolution des charges d'exploitation du service.

APRES EN AVOIR DELIBERE

Considérant la nécessité d'adapter les tarifs de la piscine municipale à l'évolution des prestations d'une part, et à l'augmentation des prix d'autre part ;

Vu l'avis favorable de la commission Sport Culture Animation réunie en séance le 25 mars 2015 ;

Le conseil municipal :

- Adopte les tarifs, cas de gratuité et conditions de remboursement présentés en annexe de la présente, pour une application au 1^{er} septembre 2015 ;
- Dit que les dépenses de remboursement d'usagers seront inscrites à la fonction 413 et à l'article 6718 « *Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion* » ;

A la faveur de cette délibération Madame Héridel s'interroge sur la façon pratique dont va s'opérer le transfert des activités de la piscine des Thébaudières et sur la manière dont la ville de Vertou compte s'emparer de cette question.

Déclaration de Monsieur GOUTY

Mon intervention portera sur trois points : les tarifs, les amplitudes d'heures d'ouverture et les conséquences de la fermeture de la piscine des Hauts Thébaudières.

Je constate que l'on se rapproche de plus en plus du tarif pratiqué à la piscine de Basse Goulaine et de Saint Sébastien pour le sud qui est de 4,80 € et que l'on s'éloigne du tarif, je dirais social, des communes de Rezé et Bouguenais. L'entrée plein tarif à Vertou est de 3,25 € alors qu'à Bouguenais elle est fixée à 2,40 € et 2,95 € pour Rezé. Je préconise une baisse des tarifs aux alentours de 2 €.

Je demande la gratuité pour les enfants jusqu'à 8 ans et pour les élèves vertaviens pendant les vacances scolaires. A Bouguenais, la gratuité s'applique jusqu'à 16 ans.

Il convient de revoir l'amplitude horaires de la piscine au public pendant les vacances scolaires : ouverture le matin en semaine, le samedi et le dimanche de 9h00 à 13h00 et le dimanche pendant les vacances d'été de 9h00 à 17h00 comme c'est d'usage dans pratiquement toutes les piscines.

Comme l'a précisé Brigitte HERIDEL, la fermeture de la piscine des Hauts Thébaudières aura pour conséquence un afflux d'usagers à la piscine de Vertou. La question qui vient à l'esprit c'est l'incidence que cela aura sur les créneaux horaires et les personnels.

C'est également lié à l'anticipation de l'offre de natation sur le territoire. Je n'ai pas attendu les élections départementales pour proposer une piscine intercommunale financée par les communes concernées. La liste que j'ai soutenue avec Brigitte HERIDEL a proposé la construction d'une piscine départementale. Votre rôle Monsieur le Maire et conseiller départemental, c'est de pousser très vite à la réalisation de cette piscine pour répondre aux besoins des associations et des scolaires.

Déclaration de Monsieur Piveteau

Le document joint en annexe de la délibération est confus. Il est en effet très difficile de comparer les tarifs de 2014 avec ceux qui nous sont proposés. Un tableau comparatif aurait été intéressant.

Les augmentations sont certes minimes pour certains tarifs qui varient de 1 à 1,5%, mais d'autres augmentent de 20 à 25%.

Certaines prestations sont notées par séance alors que l'engagement est, me semble-t-il, par semestre ou par stage. Comme par exemple, pour les cours municipaux de natation, les activités aqua-bébé et le jardin aquatique.

Ces deux derniers tarifs n'apparaissaient d'ailleurs pas dans la délibération de l'an dernier.

Le tarif concernant les créneaux de baignade réservés aux instituts médico-sociaux est assez surprenant. Il est de 2,30 € par personne alors qu'une personne atteinte d'un handicap, qui vient seule à la piscine, bénéficie d'un tarif réduit de 2,00 €, et je n'annonce même pas le tarif de groupe.

Souvent, est mise en avant la politique que vous menez en direction des personnes porteuses de handicap, c'est ici une occasion manquée. Il aurait été relativement intéressant et nous le demandons que la prestation de la piscine soit gratuite pour les instituts.

Nous avons noté la disparition de la réduction accordée aux clubs de compétition, ce qui nous a amené à réfléchir à la politique menée en direction des clubs de natation. Pourquoi leur demander une participation ? En est-il demandée une pour l'utilisation d'un gymnase ou d'un terrain de sport ?

Cette tarification a été présentée en commission comme actée, sans élément comparatif. Elle aurait mérité une réelle réflexion des élus sur l'ensemble des prestations, sur l'introduction de nouvelles gratuités..... La présentation d'un document finalisé n'est pas satisfaisante. Je vous rappelle que la plupart des membres de la commission sont nouveaux (le dernier tarif ayant été voté en février 2014).

Nous nous abstiendrons sur ce tarif.

J'avais la même interrogation concernant la piscine de l'institut des Hauts Thebaudières.

Monsieur Le Mabec précise que la Ville s'est fixé 2 critères pour répondre aux attentes des associations utilisatrices de la piscine des Thébaudières : donner priorité à celles dont les membres sont majoritairement vertaviens et que cet accueil ne se fasse pas au détriment de l'accueil grand public et des créneaux réservés aux scolaires pour l'apprentissage de la natation.

Concernant la tarification, Monsieur Le Mabec précise que Vertou se situe dans la moyenne de l'agglomération et que les tarifs pratiqués sont très corrects. Il rappelle que la ville a arrêté le principe de ne pas accorder la gratuité pour tous

Bien entendu, les conséquences pour le personnel ont été prises en compte, des échanges avec l'ensemble de l'équipe de la piscine ont eu lieu.

Les instituts ont tous été rencontrés et ils ont exprimé leur satisfaction et leurs remerciements que la collectivité ait pu leur proposer des créneaux. La question de la gratuité n'a pas été un sujet qui d'ailleurs n'était pas pratiquée à la piscine des Thébaudières.

Monsieur le Maire ajoute qu'au nom d'Agnès Paragot et du sien, en tant que conseillers départementaux, ils seront dans un rôle de soutien de facilitation pour accompagner ce changement. Il insiste sur la question du tarif choisi : 3,25 euros est plus près des tarifs de Rezé que de « so pool ».

Les conclusions du présent rapport, soumis aux voix, sont **ADOPTÉES PAR 29 VOIX – 1 CONTRE – 5 ABSTENTIONS.**

DELIBERATION : 9

OBJET : Délégation de service public 2013-2018 pour la gestion du mini-golf et d'une aire d'accueil des centres de loisirs et de vacances au Parc du Loiry – Tarifs

RAPPORTEUR : Monsieur LE MABEC

EXPOSE

La délégation de service public pour la gestion de l'aire d'accueil de centres de loisirs et de vacances et du mini-golf du parc du Loiry a une durée de 5 ans, du 1er mars 2013 au 28 février 2018, et fait l'objet d'un bilan d'activité annuel afin de mesurer les éventuels aménagements nécessaires aux installations et au contrat de gestion déléguée.

L'étude du compte-rendu d'exploitation 2014 fait apparaître notamment une baisse de la fréquentation dont la principale raison est la baisse d'activités des organisateurs de séjours de jeunesse. Ainsi, pour la première année depuis la mise en délégation du service, le délégataire présente un solde d'exploitation négatif.

Si le délégataire s'est engagé à renforcer les actions conduites pour promouvoir le service, il paraît nécessaire de revaloriser la grille tarifaire en lui appliquant une augmentation moyenne de 1%, proche de l'évolution récente des prix à la consommation.

APRES EN AVOIR DELIBERE

Considérant le bilan d'activité 2014 de l'aire d'accueil de centres de loisirs et de vacances et du mini-golf du parc du Loiry et l'évolution des prix à la consommation,

Vu les articles L1411-1 à L1411-12 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis favorable de la commission Sport Culture Animation réunie en séance le 25 mars 2015,

Le conseil municipal :

- Adopte les tarifs suivants des prestations liées à la délégation de service public 2013-2018 pour la gestion du mini-golf et d'une aire d'accueil des centres de loisirs et de vacances au Parc du Loiry, pour une application au 15 avril 2015 :
 - Hébergement : 3,82 € par jour et par personne (adulte et mineur) ;
 - Electricité: 4,04 € par jour pour un branchement 16A ;
 - Garage mort : 5,52 € par emplacement et par jour ;
 - Lave-linge : 5,35 € par jeton de lavage ;
 - Carte d'accès: 20,00 € le dépôt de garantie ;
 - Mini-golf – tarif normal : 2,90 € la partie ;
 - Mini-golf – tarif centre de loisirs : 2,00 € la partie ;

- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à passer tous les actes permettant la mise en œuvre de cette décision.

Monsieur Piveteau indique que la délibération fait état d'un compte rendu d'exploitation, rapidement présenté en commission et qu'il aurait été souhaitable de discuter ce soir.

Madame Héridel demande que le nom du prestataire soit précisé dans les prochaines délibérations

Déclaration de Monsieur Gouty

Il a été annoncé en commission une baisse d'activité du mini golf de 35%. Je rappelle ma position de principe à savoir que je suis tout à fait opposé à la délégation de service public. J'ai toujours milité pour que ce soit le service municipal qui prenne en charge à 100% cette activité.

Monsieur le Maire précise que cette présentation en conseil municipal n'est pas obligatoire, que le rapport sera annexé au présent compte rendu et prend acte que le délégataire soit précisé dans les prochains actes de cette nature.

Les conclusions du présent rapport, soumis aux voix, sont **ADOPTÉES PAR 30 VOIX – 1 CONTRE – 4 ABSTENTIONS.**

DELIBERATION : 10

OBJET : Subvention de fonctionnement à l'association Europ'Foot pour la manifestation « Europ'Foot 2015 »

RAPPORTEUR : Monsieur LE MABEC

EXPOSE

L'association Europ'Foot organise les samedi 23 et dimanche 24 mai 2015 un tournoi de football U15 auquel participent des clubs nantais et du sud-Loire, ainsi qu'une quinzaine d'équipes des pays de l'Union Européenne.

Les organisateurs ont pour objectif de « permettre la rencontre de jeunes, de différentes régions de France et d'Europe », dans un esprit « de jeunesse et d'éducation populaire, pour les joueurs et leurs familles ».

Dans un esprit de coopération, l'association est constituée, notamment, de l'Etoile Sportive Haute-Goulaine et de l'Union Sportive de la Sainte Anne.

APRES EN AVOIR DELIBERE

Considérant l'intérêt de favoriser l'ouverture culturelle de la jeunesse, les échanges européens avec des pays de langue étrangère et de proposer un spectacle sportif de qualité ouvert à l'ensemble de la population vertavienne,

Vu l'avis favorable de la commission Sport Culture Animation réunie en séance le 25 mars 2015,

Le conseil municipal :

- Attribue une subvention de fonctionnement de 2700 euros à l'association Europ'Foot pour la manifestation « Europ'Foot 2015 », selon les modalités fixées dans la convention ci-annexée ;
- Dit que ce montant sera inscrit à l'article 6574 « *Subventions de fonctionnement versées aux associations et autres personnes de droit privé* » ;
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention entre la Ville de Vertou et l'association Europ'foot

Monsieur Piveteau s'interroge sur les valorisations, quand cela sera-t-il présenté aux élus ?

Madame Héridel formule la même question qui vaut aussi pour les trois autres conventions proposées dans les délibérations suivantes. Par ailleurs Madame Héridel souhaiterait savoir quels sont les critères de subventions, car elle ne fait pas partie de la commission qui traite de cette question

Monsieur le maire précise que le travail autour de la valorisation sera engagé. Sur la question des critères, les informations sont contenues dans les comptes-rendus de commission. Il précise qu'il souhaite qu'un travail sur la valorisation soit engagé.

Les conclusions du présent rapport, soumis aux voix, sont **ADOPTÉES A L'UNANIMITÉ**.

DELIBERATION : 11

OBJET : Convention de fonctionnement avec l'association Vertou Basket pour la manifestation « Basket en fête 2015 »

RAPPORTEUR : Monsieur LE MABEC

EXPOSE

L'association Vertou Basket organise le 30 mai 2015 au gymnase des Echalonnières la 10^{ème} édition de « Basket en fête », un tournoi de « street basket » ouvert à tout public (jeunes, adultes, amateurs et licenciés FFBB).

A l'occasion de cette manifestation, Vertou Basket a sollicité la Ville de Vertou pour une aide financière.

APRES EN AVOIR DELIBERE

Considérant l'intérêt de promouvoir la pratique sportive auprès d'un large public qui favorise les échanges intergénérationnels,

Vu l'avis favorable de la commission Sport Culture Animation réunie en séance le 25 mars 2015,

Le conseil municipal :

- Attribue une subvention de fonctionnement de 1500 euros à l'association Vertou Basket pour la manifestation « Basket en fête 2015 », selon les modalités fixées dans la convention ci-annexée ;
- Dit que ce montant sera inscrit à l'article 6574 « *Subventions de fonctionnement versées aux associations et autres personnes de droit privé* » ;
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention et tous les avenants nécessaires à sa bonne exécution.

Les conclusions du présent rapport, soumis aux voix, sont **ADOPTÉES A L'UNANIMITÉ**.

DELIBERATION : 12

OBJET : Subvention de fonctionnement au Comité Départemental de Canoë-Kayak pour la manifestation « Pagayons en Sèvre et Maine 2015 »

RAPPORTEUR : Monsieur LE MABEC

EXPOSE

Le Comité Départemental de Canoë Kayak organise le dimanche 28 juin 2015 la 13ème édition de la manifestation « Pagayons en Sèvre et Maine ».

Ce rendez-vous important de la randonnée nautique en Loire-Atlantique offre la possibilité à au grand public de découvrir la Sèvre nantaise et la Maine :

- le samedi 27 juin, de Gorges au site de la Cantrie à Saint Fiacre sur Maine ;
- puis, le dimanche 28 juin, du site de la Cantrie au parc du Loiry à Vertou.

Le long de ce parcours qui traverse 7 communes du Vignoble, l'organisation propose des animations musicales et théâtrales ainsi que des dégustations de produits locaux.

APRES EN AVOIR DELIBERE

Considérant l'intérêt de promouvoir auprès d'un public familial les activités de pleine nature et permet de le sensibiliser aux paysages, à la faune et à la flore des Bords de Sèvre ;

Vu l'avis favorable de la commission Sport Culture Animation réunie en séance le 25 mars 2015 ;

Le conseil municipal :

- Attribue une subvention de fonctionnement de 1300 euros au Comité Départemental de Canoë-Kayak pour la manifestation « Pagayons en Sèvre et Maine 2015 », selon les modalités fixées dans la convention ci-annexée ;
- Dit que ce montant sera inscrit à l'article 6574 « *Subventions de fonctionnement versées aux associations et autres personnes de droit privé* » ;
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention formalisant le partenariat entre la ville et le comité départemental de canoë kayak

Les conclusions du présent rapport, soumis aux voix, sont **ADOPTÉES A L'UNANIMITÉ**.

DELIBERATION : 13

OBJET : Inscription de la base de canoë-kayak au Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires relatifs aux sports de pleine nature (PDESI).

RAPPORTEUR : François LE MABEC

EXPOSE

La base de canoë-kayak participe de la promotion des activités sportives et de loisirs. Situé sur le Parc du Loiry, en Bords de Sèvre, cet équipement aide en outre à la valorisation d'un site remarquable.

L'association Canoë-Kayak de Vertou est en charge de la gestion de cet équipement. Certaines de ses activités sont proposées à un public non licencié à la Fédération Française de Canoë-Kayak : location de bateaux et encadrement de groupes sur l'eau, pour le grand public et à l'intention de groupes constitués dont les séjours de jeunesse.

Cette association propose aujourd'hui de solliciter l'inscription de la base au Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires relatifs aux sports de pleine nature (PDESI) auprès du Département.

La Ville de Vertou étant propriétaire de l'équipement, il lui revient de formuler cette demande d'inscription auprès de l'instance départementale.

APRES EN AVOIR DELIBERE

Vu l'article L. 311-3 du Code du Sport ;

Considérant l'intérêt pour la Ville de Vertou de soutenir la promotion des activités de loisirs et compétition proposées en bords de Sèvres ;

Considérant la proposition de l'association de Canoë-kayak d'une inscription au PDESI ;

Considérant que la ville de Vertou est propriétaire des installations sises Parc du Loiry, Boulevard Guichet Sérex, à Vertou ;

Vu l'avis favorable de la commission Sport Culture Animation réunie en séance le 25 mars 2015 ;

Le conseil municipal :

- autorise Monsieur Le Maire ou son représentant à solliciter auprès du Département de Loire Atlantique l'inscription de la base de canoë-kayak au Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires relatifs aux sports de pleine nature ;
- autorise Monsieur Le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à cette inscription.

Monsieur Gouty insiste sur le fait que le site est remarquable et qu'il aurait gagné à ce que le camping soit maintenu.

Les conclusions du présent rapport, soumis aux voix, sont **ADOPTÉES A L'UNANIMITÉ**.

DELIBERATION : 14

OBJET : Bibliothèque municipale – Braderie de livres – Tarifs

RAPPORTEUR : Madame SLIWINSKI

EXPOSE

La bibliothèque municipale procède régulièrement à une opération annuelle de renouvellement partiel de son fonds d'ouvrages appelée « désherbage » qui vise au renouvellement des titres proposés et à son adaptation aux demandes nouvelles des adhérents.

Les ouvrages ainsi désaffectés faisaient jusqu'à présent l'objet d'un don aux Papiers de l'Espoir.

Cette année et pour la première fois à Vertou, ces ouvrages feront l'objet d'une braderie de livres avec un double objectif : promouvoir une action de lecture publique hors les murs auprès d'un public élargi et faciliter l'acquisition d'ouvrages à de bas tarifs.

APRES EN AVOIR DELIBERE

Considérant la volonté municipale de promouvoir les actions de lecture publique et l'intérêt de profiter de la l'opération annuelle de désherbage de la bibliothèque pour mettre en place une braderie de livres ;

Considérant les tarifs classiquement proposés dans le cadre des braderies organisées par les médiathèques municipales ;

Vu l'avis favorable de la commission sport culture animation réunie en séance le 25 mars 2015 ;

Le conseil municipal :

- Accepte la mise en vente sous la forme d'une braderie des livres CD et DVD faisant l'objet d'une désaffectation dans le cadre du nettoyage annuel du fonds de la bibliothèque ;
- Adopte les tarifs de vente suivants :
 - o revue : 0,20 € pièce ;
 - o livre, CD, DVD : 1,00 € pièce ;
 - o beau-livre : 2,00 € pièce ;
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à procéder à tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de cette opération.

Madame Héridel regrette que les livres soient vendus et que d'autres expériences de gratuité n'aient pas été préférées ; elle cite celle de livres déposés sur des bancs dans des

espaces publics qui permettent, selon elle, une réelle appropriation par le public de la lecture et du livre.

Déclaration de M. Dumas

Notre groupe Vertou Votre Avenir Avance votera sans aucune difficulté cette délibération car tout ce qui peut permettre l'accès à la lecture d'un plus grand nombre doit être encouragé.

Cependant, on ne peut s'en contenter car l'accès à la lecture passe aussi par des tarifs à la bibliothèque attractifs. Un tiers des communes de Nantes Métropole l'a bien compris en rendant gratuit les abonnements à leurs bibliothèques.

A Vertou, c'est 24 € pour un abonnement soit au moins 2 fois plus que 80% des communes de Nantes Métropole. Ce tarif nous plaçant sur le podium des villes les plus chères de Nantes Métropole puisque nous occupons la 2^{ème} place.

Monsieur le Maire, pour rendre accessible la lecture à tous, la ville ne devrait-elle pas revoir ses tarifs avec a minima la gratuité pour les enfants comme notre liste l'avait proposé l'année dernière et aussi baisser les abonnements pour les adultes ?

Je profite de cette prise de parole pour évoquer le PEDT dont la lecture publique est un axe fort selon vos propos en début de conseil municipal. Malgré l'importance du sujet, vous ne l'avez traité qu'en information sans que vous nous autorisiez à aborder le sujet. Est-ce qu'il s'agit vraiment d'une priorité puisqu'il n'y a pas de débat au sein de conseil ? A quand la signature du PEDT ? Sera-t-elle bien réalisée avant le 31 mai ? Sur quelle base ?

Quelle consultation ? Vous avez évoqué la communauté éducative et quelques élus contrairement à ce que vous avez dit en février dernier, si le PEDT entre bien dans la grande consultation Enfance Jeunesse que vous voulez lancer. Vu l'importance du sujet, on ne peut pas se contenter d'une simple information en conseil municipal. De plus, on peut se poser la question d'une signature avant le 31 mai étant donné qu'il reste moins d'un mois avant cette échéance.

Un réel travail a été réalisé l'année dernière mais quand vous avez été élu vous avez dit que l'on ne pouvait pas signer un tel projet en moins de trois mois. Il semblerait, si vous voulez obtenir des subventions, que le travail devra être réalisé en seulement un mois.

Monsieur Gouty demande la gratuité du prix des livres et demande que l'offre des revues soit élargie.

Monsieur le Maire précise que cette braderie est une première et que l'accompagnement autour de la lecture publique peut prendre plusieurs formes ; celle choisie par Vertou (braderie de livres) est une véritable action hors les murs. L'exemple cité est une autre forme, qui pourrait être évolution ; mais il convient de préciser que l'expérience citée par Madame Héridel est conduite par des associations et qu'elle est donc complémentaire d'actions proposées par les collectivités telles que les braderies de livres. S'agissant du prix des abonnements, Monsieur le Maire précise qu'un groupe de travail métropolitain associant l'ensemble des communes s'est emparé de ce sujet.

Par ailleurs, bien que l'objet de cette délibération ne porte pas sur le PEDT, Monsieur le Maire apporte une précision à Monsieur Dumas ; le PEDT est un outil, important et pérenne. Les élus municipaux auront la possibilité de prendre part au débat. Mais le PEDT n'est pas l'objet de la présente délibération et Monsieur le Maire clôt le débat.

Les conclusions du présent rapport, soumis aux voix, sont **ADOPTÉES PAR 33 VOIX – 2 ABSTENTIONS.**

DELIBERATION : 15

OBJET : Tarif de location de la salle du cimetière paysager des Echalonnières pour la tenue d'obsèques civiles

RAPPORTEUR : Madame LE STER

EXPOSE

Les familles endeuillées peuvent organiser elles-mêmes des obsèques civiles et les mener à bien, ou en confier la réalisation à une personne, une association ou un professionnel du funéraire.

Ces cérémonies se résument souvent à un temps autour de la tombe, soumis aux aléas climatiques, permettant rarement le recueillement souhaité par les familles.

Or ville de Vertou est propriétaire d'une salle attenante au cimetière paysager des Echalonnières qui répondrait aux besoins des familles dans de telles circonstances.

APRES EN AVOIR DELIBERE

Considérant l'évolution sociétale autour des funérailles ;

Considérant la possibilité pour la Ville de Vertou d'élargir le service aux familles endeuillées ;

Vu l'avis favorable de la commission Sport Culture Animation réunie en séance le 25 mars 2015 ;

Le conseil municipal :

- Autorise la mise à disposition de la salle du Cimetière paysager des Echalonnières lors d'obsèques civiles ;
- Etablit une redevance forfaitaire d'occupation des locaux de 30 € assortie d'un dépôt de garantie de 150 € ;
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à passer tous les actes correspondant.

Nous ne pouvons qu'être favorables à cette initiative. Nous avons d'ailleurs été sollicités par l'association la Maison des Adieux lors de la campagne des municipales.

Deux questions cependant. Il s'agit d'une salle attenante au cimetière paysager des Echalonnières. Que se passera-t-il pour un enterrement à Beautour ou au cimetière centre ?

Comment a été établi le tarif ? Quels frais sont engagés par la mise à disposition de cette salle : gardiennage, ménage. Le recouvrement de 30,00 € ne coûtera-t-il pas plus cher que ce qu'il rapportera ?

Monsieur Gouty demande que la salle soit mise à disposition gratuitement.

Madame Le Ster précise que la localisation de la salle est une opportunité, qu'en aucun cas cette mise à disposition ne fait écho à une demande en lien avec les cérémonies du cimetière paysager exclusivement. Par ailleurs, le tarif tient compte des frais engagés par la collectivité pour l'entretien ménager de cette salle notamment. Elle précise que les demandeurs organisent des obsèques civiles par conviction personnelle et que la question du coût n'a pas à voir avec cette décision : on est bien là sur une évolution sociétale quant à la manière de gérer la fin de vie. Une participation aux frais d'entretien et de ménage paraît légitime.

Les conclusions du présent rapport, soumis aux voix, sont **ADOPTÉES PAR 34 VOIX – 1 CONTRE.**

DELIBERATION : 16

OBJET : Europfoot - Déplacement en République Tchèque : demande de subvention du Groupe de Jeunes AS Beautour - Vertou

RAPPORTEUR : Monsieur LE MABEC

EXPOSE

Dans le cadre d'Europfoot, une centaine de jeunes joueurs se déplace en République Tchèque pour répondre à l'invitation de la ville de Podebrady, du 14 au 17 mai 2015.

En complément de la Sainte Anne et de l'ES Haute-Goulaine, le Groupement de Jeunes AS Beautour- Vertou a été sollicité pour participer à ce voyage et 15 jeunes vertaviens de ce groupement participeront au voyage

Le coût du voyage a été estimé à 200 € par jeune. Le groupement prenant 50 € à sa charge par enfant, l'aide de la Ville est sollicitée à hauteur de 50 € par personne soit un montant total de 750 euros

APRES EN AVOIR DELIBERE

Considérant la volonté de la ville de Vertou de développer les partenariats avec la ville de Podebrady d'encourager l'échange de jeunes.

Considérant l'avis favorable de la Commission Sport Culture et Animation du 25 mars 2015,

Le conseil municipal

- Alloue une subvention d'un montant total de 750 € qui sera versé en intégralité à l'Amicale de Vertou - section Football Club qui est l'intermédiaire de ce déplacement.
- Dit que les crédits correspondant seront inscrits au budget principal de la Commune à l'article 6745 - subvention exceptionnelle de fonctionnement.

Déclaration de Madame Héridel

Je suis favorable à cette subvention mais je m'interroge quand je vois dans la délibération que «la volonté de la ville de Vertou est de développer des partenariats et d'encourager l'échange de jeunes ». Alors qu'il n'y a qu'un seul jumelage à Vertou avec la ville de Morges. Ne serait-ce pas l'occasion d'envisager un partenariat avec la ville de Podebrady ?

Déclaration de Monsieur Piveteau

Je suis bien évidemment favorable à cette subvention.

Cette délibération, au risque d'être hors sujet, est l'occasion pour moi de reformuler les questions que j'ai posées en commission car elle était présentée sous la rubrique des échanges internationaux.

Qu'en est-il de la solidarité internationale ?

Le comité des échanges internationaux n'a pas été reconstitué. Une action était en projet avec Morges et Rochefort pour une aide au Sénégal dont Vertou était moteur. Que devient-elle ?

Les réponses qui m'ont été faites sont loin d'être satisfaisantes car j'ai appris que le comité ne serait pas reconstitué. Que le fonctionnement serait celui d'une commission informelle. Devra-t-on lire la presse pour en faire partie ? Quelle place aurons-nous dans cette commission ?

Le projet avec Morges m'a semblé sur le point d'être enterré. Qu'en est-il ?

Quelle politique de solidarité internationale envisagez-vous ?

Déclaration de Monsieur Le Mabec

Il y a eu de nombreux échanges entre les élus de Podebrady et de Vertou. En juin dernier, une délégation tchèque a participé à Europfoot et reviendra cette année. Une centaine de jeunes joueurs, dont 15 appartenant au groupement AS Beautour Vertou sont invités à se rendre en République Tchèque. Ce groupement ne faisant pas partie d'eurofoot, la ville a décidé d'allouer une subvention car ils ne sont pas subventionnés à même hauteur que les autres. J'ai souhaité que tous les enfants de Vertou soient sur le même pied d'égalité et n'aient pas les uns à payer plus que les autres. Tout le monde aura le même coût à charge.

Je confirme que le comité consultatif ne sera pas renouvelé. Nous allons mettre en place un groupe de travail informel où l'on pourra évoquer des sujets en lien avec les échanges économiques en sollicitant par exemple le REV. Pour les sujets scolaires, les responsables de collègues pourraient être contactés.

Le projet entre Vertou et Morges dont Vertou est l'initiateur sera réalisé. La ville de Morges a pris contact avec la ville de Rochefort afin de savoir si elle participera au financement. Quant au choix avec le Sénégal, il s'avère difficile puisque cette association n'est pas en mesure de répondre au cahier des charges.

Une réflexion est en cours sur les actions à conduire.

Les conclusions du présent rapport, soumis aux voix, sont **ADOPTÉES A L'UNANIMITÉ**.

Trois questions orales

Monsieur Dumas

Confronté à des locaux vieillissants, à un lieu inadapté pour ce type d'établissement, à des transports en commun inexistant, ... l'Institut des Hauts Thébaudières implanté sur Vertou depuis 1975 doit se restructurer.

Nous ne doutons pas que tous les membres de cette assemblée s'intéressent à l'avenir de l'Institut des Hauts Thébaudières ; mais un retour sur trois dates clés s'impose.

Dès 2010, un audit estime des travaux de mise aux normes et de réhabilitation à 18 M d'€, montant impossible à supporter pour l'institut d'une part pour les raisons évoquées précédemment et d'autre part parce que l'Institut n'est pas propriétaire du terrain.

En juillet 2012, suite à la visite de l'ARS (agence régionale de la santé), il est évoqué le départ d'une partie de l'activité. Rapidement, des démarches sont entreprises par l'Institut auprès de la ville pour trouver une solution de maintien de l'activité sur Vertou.

En février 2013, l'ARS indique qu'elle ne veut pas effectuer de travaux sur le site mais souhaite accompagner un projet sur un ou des lieux à définir.

Depuis, vous avez déclaré votre attachement à cet établissement laissant entendre votre volonté d'en briguer la présidence. Par votre souhait, relayé par voie de presse, que cet établissement reste vertovien, vous vous êtes engagé à faire plusieurs propositions de terrains.

Monsieur le Maire, vous connaissez les conditions qui permettraient à l'Institut de rester sur Vertou et les avantages de maintenir un grand nombre d'emplois sur la commune.

Par conséquent, quels sont les terrains communaux ou en passe de le devenir que la ville de Vertou va proposer très prochainement à l'Institut ? La commission urbanisme, jamais consultée, le sera-t-elle lors de sa prochaine réunion.

Monsieur GOUTY

L'Agence Régionale de Santé (ARS) a décidé de procéder au déménagement de l'Institut des Hauts –Thébaudières pour un site plus accessible aux transports en commun.

Plusieurs questions apparaissent.

Ainsi, en cas de déménagement, il est important de connaître la situation juridique de l'Établissement, au regard des locaux et des terrains.

Que deviennent ces derniers ?

Qui est propriétaire ?

S'agit-il d'un bail emphytéotique ? si oui, comment serait-il pris en compte dans l'opération des transferts des locaux ?

Comment, en conséquence, seront financées les constructions futures ?

Quel rôle joue ou entend jouer la municipalité de Vertou et le Conseil Général qui sont partenaires et membres du Conseil d'Administration de l'Institut ?

Si les locaux actuels et les terrains sont abandonnés par l'établissement, que deviendront-ils ?

Le CPOM (Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens) signés en juillet 2014 pour une durée de 5 ans, prévoit le déménagement et la relocalisation de certains services.

Compte tenu du délai imprescriptible pour un établissement public (concours d'architectes, appels d'offres...) des hypothèses de localisation sont-elles déjà retenues ?

Si oui, lesquelles ?

Sur quel secteur ?

Sinon, comment imaginer que la durée du CPOM suffira à un tel projet de relocalisation ?

Autre question qui concerne l'ensemble des personnels et activités de l'Institut.

Avec ce déménagement, l'ARS, dans un contexte de réduction des dépenses publiques et d'austérité, risque de diminuer fortement les moyens.

C'est la raison pour laquelle, les personnels avec leurs organisations syndicales et les parents sont légitimement inquiets et se mobilisent pour sauvegarder les activités et l'offre de soins.

La liste « Pour une Alternative de Gauche à Vertou – l'Humain d'Abord ! » dont je suis l'élu, ne peut que les comprendre et les soutenir.

M le Maire, et aussi conseiller général, que comptez-vous faire pour préserver cet offre publique de soins de qualité et de proximité, indispensable pour le type de population concernée et pour le département.

Alexandra DE LESQUEN

Messieurs GOUTY et DUMAS, vous nous interrogez tous deux sur la position de la Ville concernant l'avenir de l'Institut des Hauts Thébaudières, je me permets donc de formuler une réponse unique.

Monsieur DUMAS vous a présenté, dans ses propos, un rapide point chronologique de ce dossier.

En complément, je tiens à rappeler les responsabilités des principaux acteurs concernés pour éviter d'éventuelle confusion sur le rôle des uns et des autres.

Tout d'abord, l'Institut des Hauts Thébaudières est un établissement public médico-social accueillant près de 400 personnes en situation de handicap visuel.

Avec un budget d'environ 15 millions d'euros, l'Institut est financé à hauteur de 85% par la Sécurité sociale.

Le Conseil Départemental de Loire-Atlantique est également un partenaire financier et préside le Conseil d'Administration.

De son côté, l'Agence Régionale de Santé est l'autorité administrative avec qui l'Institut contractualise ses objectifs et définit le cadre juridique et financier du projet de relocalisation et de restructuration de l'établissement.

Pour ce qui est de la commune de VERTOU, nous siégeons au sein du Conseil d'Administration et la Commune a accordé un bail emphytéotique à l'Institut.

Aussi, vous comprendrez que le rôle de chacun dans l'avenir de l'Institut doit être en cohérence avec les responsabilités respectives.

Pour la Ville, la question des locaux apparaît comme évidente.

C'est la raison pour laquelle, d'ailleurs, avant même que l'ARS décide d'un transfert, la Ville avait apporté un soutien de principe pour assurer la pérennité de l'Institut sur la Commune et amortir les investissements éventuels en prolongeant autant que nécessaire le bail emphytéotique.

Après différents échanges, l'Institut nous a confirmé une réorganisation de leurs services sur plusieurs sites et a décrit les conditions de leur réimplantation avec un calendrier contraint, une surface de construction et le besoin d'être à proximité des transports en commun.

Des réunions de travail ont eu lieu entre les services de l'Institut et ceux de la Ville, plusieurs hypothèses ont été évoquées mais aucune n'a été finalisée pour le moment, le travail technique devant prendre toute sa part.

La Ville n'hésitera pas à revenir vers la commission quand le projet aura avancé de manière significative après ce nécessaire travail technique.

La Ville accompagne donc l'Institut dans la mesure de ses possibilités, au regard de ses compétences et en fonction des critères demandés, en souhaitant qu'ils ne changent plus.

Monsieur PIVETEAU

En 2014, notre liste Vertou Votre Avenir Avance avait proposé la baisse des indemnités des élus car nous pensions que c'était une mesure exemplaire.

A l'époque, malheureusement, vous nous aviez traités de démagogues.

Nous n'osons vous retourner le compliment car après une année de réflexion, vous nous rejoignez sur ce point puisque vous avez proposé et défendu la baisse des indemnités des conseillers départementaux.

La question est donc simple : de combien allez-vous baisser les indemnités des élus au prochain conseil municipal de juin ? de 15 et 10% pour le Maire et ses adjoints comme nous l'avions proposé ?

Bien entendu, nous sommes tout à fait favorables à ce que les indemnités soient assorties à la présence des élus dans les différentes instances pour lesquelles ils ont été élus ou désignés au sein de cette assemblée.

Monsieur le Maire

Avant de répondre sur le fond à votre question, je tiens à préciser que le terme « démagogique » était une reprise des propos de Monsieur RIMBERT, ancien Maire socialiste de NANTES mais je ne veux pas ergoter, je vous laisse ce soin.

Sur le fond, le groupe auquel j'appartiens a annoncé, lors de la campagne, deux propositions pour répondre au passage de 59 à 62 Conseillers départementaux voulue par le Gouvernement que vous soutenez.

Comme si le département de la Loire-Atlantique attendait 3 Conseillers supplémentaires pour être mieux géré.

Nous partions du principe que ce changement discutable du mode d'élection ne devait pas coûter plus cher aux contribuables.

Ce qui sera le cas malheureusement.

Outre, la déclinaison du changement de nom du Conseil Général en Conseil Départemental, et des indemnités des 3 nouveaux Conseillers départementaux, le nouvel exécutif de Loire-Atlantique, que vous soutenez, a d'ores et déjà annoncé la création de 5 postes supplémentaires à la Commission permanente, ce qui là aussi va faire augmenter l'enveloppe financière de plus de plus de 600 000 euros sur le mandat rien que pour les indemnités.

Ce qui est certain, c'est que la réforme du Gouvernement n'aura pas créé d'économie dans ce domaine.

Alors, pas de leçon de morale, je vous en conjure.

A Vertou et pour répondre une nouvelle fois à votre question, entre 2008 et 2014, le nombre de Conseillers autour de cette table n'a pas changé et l'enveloppe, à 200€ près, est la même depuis 2008.

Les élus de la Ville de Vertou pourraient d'ailleurs percevoir davantage d'indemnités mais la Majorité municipale a choisi de ne pas utiliser la totalité de l'enveloppe légale.

Il faut être juste et droit dans ses bottes.

Je remarque que les propositions que vous faites pour la Ville, les candidats COAT-PROU et PIVETEAU ne les portaient pas au département.

Enfin, en ce qui concerne l'indemnisation associée à la présence des élus, sur le principe, je n'y suis pas opposé mais reste à apprécier la pertinence à l'échelon communal.

Avant de clore la séance Monsieur le Maire invite les conseillers municipaux à venir déguster le vin généreusement offert par la ville de Morges ainsi que celui qui s'est vu décerner la médaille d'or de la ville de Vertou lors du concours communal : Vincent LANDAIS

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le maire lève la séance à 19h30

RAPPEL DES DELIBERATIONS

Intercommunalité

- 1 Modification des statuts du syndicat mixte du SCOT et du Pays du Vignoble Nantais
RAPPORTEUR : Madame LE STER

Famille et solidarité

- 2 Subvention Fonds Solidarité Logement (F.S.L.)
RAPPORTEUR : Monsieur RIALLAND
- 3 Multi-accueil de la Vannerie : renouvellement de la convention d'objectifs et de financement prestation de service unique entre la CAF de Loire-Atlantique et la commune de Vertou
RAPPORTEUR : Madame ESSEAU
- 4 Séjours d'été "enfance-jeunesse" : adoption des tarifs 2015
RAPPORTEUR : Madame ESSEAU

Equipement - Environnement

Travaux - Aménagement

- 5 Dénomination de voies
RAPPORTEUR : Madame de LESQUEN
- 6 Inscription des sentiers du patrimoine au Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et de Randonnées (PDIPR)
RAPPORTEUR : Madame LE STER

Sports, culture, animations

- 7 Subvention de fonctionnement à l'Office Municipal des Sports
RAPPORTEUR : Monsieur LE MABEC
- 8 Tarifs de la piscine municipale
RAPPORTEUR : Monsieur LE MABEC
- 9 Délégation de service public 2013-2018 pour la gestion du mini-golf et d'une aire d'accueil des centres de loisirs et de vacances au Parc du Loiry – Tarifs
RAPPORTEUR : Monsieur LE MABEC
- 10 Subvention de fonctionnement à l'Association Europ'Foot pour la manifestation « Europ'foot 2015 »
RAPPORTEUR : Monsieur LE MABEC
- 11 Convention de fonctionnement avec l'Association Vertou Basket pour la manifestation « Basket en fête 2015 »
RAPPORTEUR : Monsieur LE MABEC
- 12 Subvention de fonctionnement au Comité Départemental de canoë-kayak pour la manifestation « Pagayons en Sèvre et Maine 2015 »
RAPPORTEUR : Monsieur LE MABEC
- 13 Inscription de la base de canoë-kayak au Plan Départemental des Espaces Sites et Itinéraires relatifs aux sports de pleine nature (PDESI)
RAPPORTEUR : Monsieur LE MABEC

- 14 Bibliothèque municipale - Braderie de livres - Tarifs
RAPPORTEUR : Madame SLIWINSKI
- 15 Tarif de location de la salle du cimetière paysager des Echalonnières pour la tenue d'obsèques civiles
RAPPORTEUR : Madame LE STER
- 16 Europfoot - Déplacement en République Tchèque : demande de subvention du Groupe de Jeunes AS Beautour - Vertou
RAPPORTEUR : Monsieur LE MABEC

. Questions Orales

. Informations diverses